

Agglomération

Résultat de la concentration de constructions, d'activités ou de population sur un espace restreint.

Population agglomérée (France): fraction de la population communale résidant dans des groupes d'habitations séparés par moins de 200 mètres et comprenant au moins 50 personnes (au contraire de la population dispersée, qui réside dans des hameaux, ou écarts).

1. Agglomération urbaine : groupement de constructions bâties en continuité (en France séparés par moins de 200 mètres) et abritant une quantité de population supérieure au seuil statistique qui définit le peuplement urbain (en France, 2 000 habitants). Lorsque le territoire bâti en continuité déborde les limites administratives, l'agglomération est dite multi ou pluri-communale. L'agglomération est un cadre géographique plus pertinent que la commune pour étudier une ville. Dans certains pays (Danemark), seul l'espace bâti définit l'agglomération morphologique, en France l'agglomération urbaine est ajustée sur les limites communales et intègre toutes les communes dont la majorité de la population réside dans l'agglomération.

2. Economies d'agglomération : économies externes (v.externalités) réalisées par les entreprises du fait de l'utilisation collective des infrastructures de transport, de communication et des services urbains. La réduction des coûts, à laquelle s'ajoutent les avantages retirés de la proximité d'un grand marché, explique la concentration des établissements industriels et tertiaires dans les plus grandes villes, induisant un développement cumulatif de celles-ci. L'agglomération facilite également la circulation du capital et la diversification du marché du travail. En multipliant les probabilités de contacts, elle accroît la vitesse d'adoption des innovations. Les avantages d'agglomération, de nature variée, sont parfois contrebalancés par le renchérissement des coûts, les problèmes de congestion et de pollution (déséconomies d'agglomération).

Bibliographie